

5K
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 9, rue de la Croix Vaisserelle, 35170 BRUZ
998 944 953 RCS RENNES

DECISION DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 10.04.2026

LE SOUSSIGNE :

Monsieur Gwenole TREMEL

demeurant 9 rue de la Croix Vaisserelle, 35170 BRUZ,

Agissant en qualité d'Associé Unique et de Président de la société par actions simplifiée 5K,

1/ A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Monsieur Gwenole TREMEL envisage de procéder à un apport des 48 000 parts sociales -numérotées 1 à 48 000 inclus- qu'il possède en pleine propriété au sein du capital social de la société **5 MARS** [Société à Responsabilité Limitée au capital social de 960 000 euros dont le siège social se situe 2 rue Micheline Ostermeyer- 35000- RENNES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de RENNES sous le numéro 912 767 183] au profit de la société 5K, laquelle procéderait à une augmentation de son capital social.

2/ A PRIS LA DECISION SUIVANTE :

DECISION UNIQUE

L'Associé Unique décide de désigner :

La société LEXIA CONSEIL

Parc Edonia, Bâtiment P
1, rue de la Terre Adélie
35760- SAINT-GREGOIRE

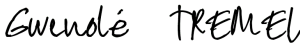
Représentée par Monsieur Pierre- Emmanuel DEVY

Commissaire aux Comptes inscrit sur la liste prévue par l'article L.821-13 du Code de commerce

A l'effet d'établir, conformément à l'article L. 225-147, alinéa 1er du Code de commerce et sous sa responsabilité, un rapport sur la valeur dudit apport en nature qui sera mis à la disposition de l'Associé Unique dans les conditions prévues par l'article R. 225-136 du Code de commerce.

Signé via le procédé DocuSign

Monsieur Gwenole TREMEL

Signé par :

74E019B033CA488...